

**Conseil économique et social**Distr. générale
1^{er} octobre 2025Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique****Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre**

Sixième réunion

Addis-Abeba, 26-28 novembre 2025

Point 5) b) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre Présentation des rapports et débats :
sous-programme 6 - Égalité des sexes et autonomisation des femmes****Rapport sur les activités de la Commission
économique pour l'Afrique au titre du sous-
programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation
des femmes****I. Introduction**

1. Les activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) au titre du sous-programme 6 sont menées par la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles portent sur les engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes, y compris les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un accent particulier étant mis sur l'objectif de développement durable 5 (réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, notamment l'Aspiration 6 (Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants) ; ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

2. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, la Section s'est employée à donner aux États africains les moyens d'exécuter les cinq piliers du programme de développement des capacités visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles, leur permettant de tirer le meilleur parti de la transformation économique et numérique du continent. Elle a également fait la promotion de l'intégration des objectifs de genre dans les processus nationaux de planification du développement et de budgétisation ; encouragé l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et de l'Indice africain du genre pour la conception et le suivi des programmes sur l'égalité des sexes et pour l'établissement des rapports y relatifs ; et apporté son concours à l'intégration de la dimension de genre dans les politiques sectorielles et budgétaires. Pour atteindre ces objectifs, la Section s'est attachée à mener des analyses et des recherches sur les politiques, à fournir des services consultatifs techniques, à participer au dialogue sur les politiques, à diffuser les connaissances, à développer les capacités et à forger des partenariats stratégiques pour plus d'efficacité.

* E/ECA/CSPPG/6/1.

3. Le présent rapport met en lumière les principales réalisations du sous-programme en 2024 et 2025, passe en revue les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre et détaille les enseignements tirés du processus. Il décrit en outre les domaines d'intervention prévus pour 2026 et 2027, sur la base des documents finaux des sessions précédentes du Comité et de l'expérience acquise grâce aux travaux réalisés à ce jour dans le cadre du sous-programme.

II. Principales réalisations au cours de l'exercice biennal 2024-2025

A. Participation accrue des femmes et des jeunes filles à la transformation numérique

4. Dans le cadre du sous-programme, la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a fait progresser la transformation numérique en organisant des ateliers de renforcement des capacités numériques pour les femmes et les jeunes filles actives dans les affaires, le commerce et l'entrepreneuriat numérique, afin de leur permettre d'utiliser les nouvelles technologies, d'innover et de contribuer à la numérisation. Lors des réunions d'experts sur le programme de la Commission relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation numérique, les participants ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de développement des capacités visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des jeunes filles dans les pays suivants : Afrique du Sud, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Maroc, Maurice, Sénégal, Seychelles et Soudan. La Section a également encouragé l'enseignement et la formation techniques et professionnels tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes et portant sur les compétences numériques. En outre, afin d'encourager les initiatives durables d'autonomisation numérique, la Section a rédigé la déclaration finale publiée à l'issue de la réunion parallèle sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels numériques, organisée dans le cadre de la cinquième session du Comité.

5. La Section a également produit un rapport sur l'autonomisation économique des femmes et la numérisation, dans lequel les obstacles socio-économiques à l'inclusion numérique ont été identifiés et huit recommandations pratiques ont été formulées, en vue de donner aux femmes et aux jeunes filles en Afrique un meilleur accès aux technologies numériques, d'accroître leur culture numérique et de leur offrir davantage de possibilités à cet égard.

6. En outre, dans le cadre du sous-programme, la CEA a aidé ses membres à mieux cerner la question de l'autonomisation numérique et a facilité le partage des meilleures pratiques en la matière. En conséquence, les mesures suivantes ont été prises, démontrant des progrès tangibles dans la promotion d'une transformation numérique inclusive et propice à l'autonomisation des femmes et des filles à travers le continent :

a) Au Lesotho, les femmes et les jeunes filles ont été formées à la sécurité en ligne, à la maîtrise du numérique, à la création de contenu et au marketing en ligne ;

b) À Maurice, un programme de formation aux médias sociaux a été mis en place pour les femmes entrepreneurs ; en outre, des centres de réseautage en ligne ainsi que des programmes de banque numérique sont en cours de développement ;

c) Aux Seychelles, la culture numérique a été intégrée dans les programmes scolaires et des plateformes avancées de banque en ligne ont été mises en place ;

d) En Afrique du Sud, les décideurs et les entrepreneurs ont été formés à l'intégration des technologies numériques dans leurs processus commerciaux, de même qu'a été encouragée l'internationalisation des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes vers d'autres pays de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Engagements régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes : mesure, suivi et établissement de rapports

7. Dans le cadre du sous-programme, la Section a continué d'aider les États africains à mesurer et à suivre leurs engagements régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes, ainsi qu'à en rendre compte, grâce à une assistance technique ciblée et à des initiatives de renforcement des capacités.

1. Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

8. En 2004, la CEA a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique afin de fournir aux États un outil pratique pour suivre les progrès accomplis dans le respect de leurs engagements en matière d'égalité entre les sexes et en rendre compte. Il était accompagné d'une publication, depuis révisée et rééditée à plusieurs reprises, destinée à soutenir la mise en œuvre effective de l'Indicateur.

9. Dans le cadre du sous-programme, la Section continue d'étendre le déploiement de l'Indicateur à de nouveaux pays, d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements en matière d'égalité des sexes et d'institutionnaliser l'utilisation de l'Indicateur dans les systèmes statistiques nationaux. Cette approche permet aux États africains de suivre régulièrement les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et d'en rendre compte, de comparer leurs progrès à ceux de leurs homologues régionaux et d'identifier les goulets d'étranglement, le tout en vue d'éclairer les interventions visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes. Dans ce contexte, le travail effectué en 2025 dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour les statistiques sur le genre et les systèmes de suivi a permis de renforcer la capacité des pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des engagements en matière d'égalité des sexes, notamment les engagements au titre de l'objectif de développement durable 5, et d'aider à l'institutionnalisation de l'Indicateur.

10. En avril 2025, soucieuse de faire en sorte que tous les États utilisant l'Indicateur aient une compréhension commune des processus liés à la compilation de cet outil, la Section a publié une note technique révisée et renforcée tenant compte des évolutions récentes en matière de droits de l'homme, d'action climatique, de gestion des risques de catastrophe et d'autonomisation des femmes. Cette note technique actualisée constitue un cadre harmonisé pour la compilation de l'Indicateur par les États africains et garantit une compréhension commune de la méthodologie et des processus y relatifs. Elle est conçue pour aider les gouvernements, les organisations de la société civile, les groupes de femmes et les autres parties prenantes à faire un usage efficace de l'Indicateur. En outre, la note technique révisée comprend des lignes directrices relatives à l'utilisation de l'Indicateur en tant qu'outil de sensibilisation, de formulation de politiques et d'allocation de ressources fondées sur des données probantes, ainsi qu'aux moyens d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques sur le genre à travers le continent.

2. Indice du genre en Afrique

11. En collaboration avec la Banque africaine de développement, la Section a aidé les États africains à utiliser l'Indice du genre en Afrique afin de suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, d'identifier les lacunes et

d'orienter les interventions des pouvoirs publics visant à combler ces lacunes. Pour renforcer la mise en œuvre, elle a produit la deuxième édition du rapport sur l'Indice du genre en Afrique¹. Ce rapport, qui couvre tous les pays d'Afrique, met en évidence les inégalités persistantes entre les indicateurs économiques, sociaux et d'autonomisation et fournit des recommandations fondées sur des données probantes afin que l'égalité entre les hommes et les femmes reste au cœur des programmes de développement nationaux. Mis au point à l'issue de consultations avec des experts et des parties prenantes, l'Indice est désormais utilisé par les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires du développement, qui s'en servent notamment pour élaborer des politiques tenant compte de la dimension de genre, orienter l'allocation des ressources et améliorer les statistiques sur le genre.

3. Renforcement des capacités en matière de statistiques et de systèmes de suivi des questions de genre

12. Depuis 2022, la Section collabore avec le Centre africain pour la statistique, dans le cadre des sous-programmes 6 et 4 (données et statistiques), aux fins de la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les capacités en matière de statistiques sur le genre et de systèmes de suivi au Burundi, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Zimbabwe. Grâce au financement de la Banque africaine de développement, ce projet permet de renforcer les capacités nationales en matière de programmation tenant compte du genre, de consolider les systèmes de collecte de données et d'établissement de rapports, et de soutenir les mécanismes nationaux participatifs de suivi du genre, l'objectif étant de suivre les progrès, d'intégrer le genre dans la planification du développement et de respecter les obligations régionales et mondiales en matière d'établissement de rapports.

13. La CEA a effectué des analyses de situation dans les quatre pays afin d'identifier les lacunes dans leurs statistiques et leurs systèmes de suivi en matière de genre. Ces analyses ont permis d'examiner les processus des quatre bureaux nationaux de statistique, à la suite de quoi des mesures ont été recommandées pour améliorer la collecte, l'analyse et le suivi des données sur le genre.

14. Sur la base de ces analyses, la Section a aidé les États africains à élaborer des cadres nationaux d'indicateurs de suivi et d'établissement de rapports sur le genre afin de faciliter l'élaboration de rapports en temps voulu sur les obligations nationales, régionales et internationales relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et aux droits de l'homme. Des ateliers de développement des capacités et d'assistance technique ont été organisés au Burundi, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Zimbabwe afin de valider les cadres proposés et les rapports d'analyse de situation connexes qui ont été produits. Lors des ateliers, les parties prenantes nationales ont examiné les résultats, confronté leurs expériences et convenu de mesures spécifiques pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Des plans de mise en œuvre orientés vers l'action ont été élaborés ; à ce jour, les progrès les plus importants ont été réalisés au Zimbabwe, où le cadre proposé pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'égalité des sexes est en cours d'intégration dans le prochain plan de développement national du pays.

4. Programme régional africain sur les statistiques du genre

15. La Section a collaboré avec le Centre africain pour la statistique et d'autres partenaires régionaux et internationaux pour faire avancer le programme africain sur les statistiques du genre. C'est dans ce contexte qu'ont

¹ Banque africaine de développement et CEA, Rapport analytique de l'indice de l'égalité du genre en Afrique 2023 : Femmes africaines en temps de crise [Abidjan (Côte d'Ivoire) et Addis-Abeba, 2024 ; 2024].

été organisés les sixième et septième Forums africains sur les statistiques du genre, respectivement à Gaborone du 8 au 12 juillet 2024 et à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 30 juin au 4 juillet 2025. Les producteurs et les utilisateurs de statistiques du genre, les décideurs et les experts techniques de plus de 40 États africains qui y ont participé ont pu partager leurs innovations, échanger les meilleures pratiques et renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données sur le genre.

16. Lors des forums, les participants ont passé en revue les progrès réalisés en Afrique en matière de statistiques du genre au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis la publication de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, procédant par la même occasion à un recensement des réalisations et des lacunes persistantes. Ils ont également examiné la mise en œuvre à ce jour de la phase III du Programme africain sur les statistiques du genre, qui s'étend de 2022 à 2026. Lors du septième forum, la Section a présenté la deuxième édition du rapport sur l'Indice du genre en Afrique, en mettant en évidence les principales conclusions, les recommandations formulées et la méthodologie utilisée pour la collecte et la validation des données. En outre, les participants ont discuté des stratégies pour faire progresser les politiques sur les statistiques du genre, renforcer les systèmes de suivi nationaux et aligner les indicateurs de genre sur les cadres mondiaux, régionaux et nationaux, y compris le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Enfin, les forums ont servi de plateformes pour le renforcement des capacités techniques, l'apprentissage entre pairs et la promotion d'approches fondées sur les données afin que le suivi et l'élaboration de politiques en matière de genre soient de nature inclusive.

5. Examen après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

17. La Section a coordonné et supervisé les préparatifs de l'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle a apporté un soutien technique important aux États africains dans la préparation de leurs rapports d'examen nationaux, notamment en contribuant à la note d'orientation publiée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en menant des campagnes de mobilisation et de sensibilisation, et en nouant des partenariats stratégiques avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, d'autres entités du système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies². En conséquence, 48 États africains ont réalisé des examens nationaux complets, documentant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

18. En s'appuyant sur ces examens et sur les réponses de 41 États africains à l'enquête, la Section a établi le « Rapport de synthèse de l'examen régional pour l'Afrique : Déclaration et Programme d'action de Beijing, 2020-2024 », dans lequel les réalisations récentes en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes ont été mises en évidence et des mesures prioritaires visant à accélérer la mise en œuvre sur le continent ont été définies³.

19. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, la Section a organisé l'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Lors de la réunion d'experts au titre de l'examen, tenue à Addis-Abeba les 1^{er} et 2 novembre 2024, 104 participants de 30 États africains, y compris des représentants des ministères chargés des questions de genre, des organisations de la société civile et des groupements de jeunes, ainsi que des représentants de plusieurs institutions intergouvernementales africaines et entités des Nations Unies, ont examiné un rapport de synthèse produit par tous les États membres

² ONU-Femmes, « Guidance note for comprehensive national-level reviews » (New York, 2023).

³ CEA (Addis-Abeba, 2024).

de l'Union africaine puis élaboré un document final soumis à la réunion ministérielle pour examen.

20. La réunion ministérielle, tenue le 6 novembre 2024, a rassemblé des représentants de 30 ministères qui, aux côtés d'observateurs de la jeunesse et d'organisations de la société civile, se sont employés à faire avancer le programme relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le résultat a été l'adoption d'une position commune africaine sur l'examen après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui a servi de contribution africaine à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York en mars 2025, et de document d'orientation pour les États africains participants.

C. Intégration des questions de genre

1. Onzième session du Forum régional africain pour le développement durable

21. La Section a organisé, dans le cadre du sous-programme, l'une des cinq réunions parallèles de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Kampala en avril 2025, chacune de ces cinq réunions étant consacrée à un objectif de développement durable particulier. Lors de cette réunion, qui portait sur l'objectif 5, la Section a présenté son rapport de synthèse sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Les participants ont discuté des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, des défis persistants dans ce domaine et des recommandations orientées vers l'action pour faire progresser la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

22. Au cours de la présentation et du débat, des données critiques, des études de cas et des meilleures pratiques ont été mises en valeur, et des recommandations fondées sur des données probantes ont été formulées en vue de leur inclusion dans la Déclaration de Kampala sur les solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles qui visent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

23. En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les principaux résultats sont les suivants :

a) Adoption de la Déclaration de Kampala, dont il a été tenu compte dans la Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu à New York en juillet 2025 ;

b) Formulation de recommandations pratiques pour guider les efforts nationaux, régionaux et mondiaux déployés pour que l'égalité des sexes reste au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Mesures législatives et gouvernementales nationales visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

24. À Kampala, en mai 2024, la Section a contribué à l'organisation de concertations sur la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les politiques publiques. L'accent a été mis sur l'intégration des considérations de genre dans l'élaboration des politiques afin de favoriser la transformation économique et la durabilité sociale, tout en fournissant un soutien technique et des services de conseil pour renforcer l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques et les plans sectoriels.

25. La Section a aidé le Gouvernement zimbabwéen à identifier les indicateurs essentiels relatifs aux objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces indicateurs doivent être intégrés dans les dix priorités stratégiques de la deuxième stratégie nationale de développement du

pays, couvrant la période 2026-2030. Les priorités stratégiques comprennent la stabilité macroéconomique et l'approfondissement du secteur financier ; la croissance économique inclusive et la transformation structurelle ; le développement des infrastructures et le logement.

26. Parallèlement, la Section a aidé le Gouvernement ougandais à faire en sorte qu'une perspective de genre soit effectivement intégrée dans les initiatives de développement du pays, y compris la politique et la stratégie nationales de l'emploi pour la période 2023-2028.

3. Politiques migratoires nationales

27. Dans le cadre des sous-programmes 6 et 9 (pauvreté, inégalités et politiques sociales), la CEA collabore avec la Commission de l'Union africaine au projet intitulé « Migrations internationales en Afrique : donner une image positive et éliminer les obstacles à la mobilité », financé par le Gouvernement italien. Dans le cadre de ce projet, la Section prend la direction d'un des six domaines thématiques, à savoir « Promouvoir l'autonomisation économique des femmes migrantes », qui vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes migrantes qui retournent en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda et à leur donner davantage de moyens de lutter contre les violations des droits de l'homme liées à la migration et au déplacement interne.

28. Les interventions de la Section ont jeté les bases d'efforts coordonnés visant à autonomiser les femmes migrantes de retour au pays en comblant les lacunes systémiques, en encourageant la collaboration et en promouvant des approches fondées sur des données probantes. La Section a procédé à une évaluation complète des besoins économiques et opérationnels des travailleuses domestiques migrantes de retour en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, qui lui a permis de documenter les cadres juridiques et directifs de ces pays ; d'établir le profil des rapatriées et d'analyser leurs besoins ; de recenser les prestataires de services essentiels ; et d'identifier les opportunités d'emploi. À la suite de cette évaluation, la Section a largement diffusé ses principales conclusions et recommandations, notamment lors d'une conférence sur la population et le développement au Kenya, qui s'est tenue à Nairobi en mars 2025.

29. Pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation, la Section a créé un groupe de travail chargé de promouvoir l'émancipation économique des travailleuses domestiques migrantes qui retournent dans les trois pays. Le groupe de travail a tenu des réunions afin d'élaborer son mandat et un plan de travail détaillé aligné sur les recommandations.

30. À cet égard, la Section a contribué à l'élaboration de la politique démographique du Kenya, ainsi qu'à la formulation en cours du projet de politique nationale en matière de migration. Elle a également contribué aux efforts déployés par le Gouvernement kényan pour intégrer la dimension de genre dans le projet de loi n° 16 de 2024 sur la gestion des migrations de main-d'œuvre, qui souligne l'engagement du gouvernement en faveur de l'autonomisation économique et de la protection des femmes migrantes de retour au pays.

4. Programme de travail de la Commission

31. L'intégration d'une perspective de genre dans les travaux de la CEA est un élément central du sous-programme. À cette fin, la Section soutient l'intégration de la dimension de genre dans tous les autres sous-programmes, en intégrant un marqueur d'égalité des sexes dans la planification de tous les résultats de la Commission et en fournissant un soutien technique aux points focaux pour l'égalité des sexes dans les autres divisions, les bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification.

32. Conformément à la politique d'égalité des sexes de la Commission pour la période 2023-2027, un plan stratégique a été élaboré pour le sous-programme, dans lequel des rôles et des responsabilités clairs ont été définis, des objectifs mesurables ont été fixés et des calendriers ont été établis pour le respect effectif des engagements essentiels⁴.

33. En outre, dans le cadre du sous-programme, la Section est chargée d'établir un rapport annuel sur les résultats de la Commission en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Chaque rapport contient une synthèse de la manière dont la planification, les initiatives et les dispositions financières ont été alignées sur les cibles de l'objectif de développement durable 5 pour de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les rapports 2023 et 2024 ont été achevés et soumis à ONU-Femmes.

34. En outre, la Section soutient la mise en œuvre par la Commission du Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies. En collaboration avec la Section de la gestion des ressources humaines, la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a organisé un atelier de sensibilisation à la parité hommes-femmes à l'intention de 35 fonctionnaires de la CEA et d'autres membres du personnel des Nations Unies. La formation visait à faire mieux comprendre aux participants la parité hommes-femmes au sein de la CEA et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

5. Commission de la condition de la femme

35. En novembre 2023, la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine, ONU-Femmes et la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de la CEA ont conjointement organisé la réunion des experts et la réunion ministérielle dans le cadre des consultations régionales africaines préalables à la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Le thème de la soixante-huitième session et, donc, des consultations préalables était « Accélérer la réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective de genre ».

36. La Section a participé à la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue à New York en mars 2024. Elle a également apporté un soutien technique aux États africains dans la finalisation d'une position africaine unifiée à présenter sur la scène mondiale. En outre, elle a organisé, en marge de la soixante-huitième session, une manifestation très suivie qui portait sur l'éducation des femmes et des jeunes filles en Afrique depuis une décennie. Les discussions ont porté sur les meilleures pratiques et les approches innovantes, les réalisations dans le domaine de l'éducation des femmes et des filles et le renforcement du financement durable pour la mise en œuvre complète des engagements continentaux africains sur l'éducation des femmes et des filles d'ici 2030.

37. En novembre 2024, la Commission de l'Union africaine, ONU-Femmes et la Section ont ensemble organisé les consultations régionales africaines préalables à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Au cours des consultations, auxquelles ont participé des représentants des gouvernements, notamment des ministres chargés des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, de la société civile et des organisations de jeunesse, des organismes régionaux et des entités du système des Nations Unies, les participants ont passé en revue les 30 années de mise en œuvre de la

⁴ CEA, *Gender Policy and Strategy, 2023–2027: Building a Gender-responsive Organization* (Addis-Abeba, 2023).

Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans tous les États africains, en évaluant les progrès, les défis et les lacunes. Les participants ont également adopté une position africaine commune sur l'examen après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans laquelle ont été réaffirmés les engagements des États africains et ont été formulées des recommandations orientées vers l'action et visant l'amélioration des politiques, la promotion de la responsabilité et le renforcement des capacités, en vue de leur présentation lors de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York en mars 2025.

38. La Section a participé à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

III. Partenariats

A. Institutions régionales

1. Commission de l'Union africaine

39. La Section a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, en particulier la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse et le bureau de l'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, notamment pour préparer les soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme.

2. Banque africaine de développement

40. La Section a collaboré avec la Banque africaine de développement à la production de la deuxième édition du Rapport sur l'Indice de l'égalité du genre en Afrique. En outre, la CEA et la Banque ont travaillé ensemble sur le projet de renforcement des capacités en matière de statistiques et de systèmes de suivi de l'égalité des sexes et sur le programme africain de statistiques sur l'égalité des sexes, en vue de renforcer la programmation tenant compte de l'égalité des sexes, de consolider les stratégies et les synergies, et d'améliorer les statistiques sur l'égalité des sexes, les cadres de suivi et les mécanismes d'établissement de rapports.

B. Entités du système des Nations Unies

1. Fonds des Nations Unies pour la population

41. La Section a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population afin de produire le « Rapport de synthèse de l'examen régional pour l'Afrique : Déclaration et Programme d'action de Beijing, 2020-2024 » et d'organiser des consultations de haut niveau avant les soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme. Le Fonds a également apporté un soutien technique à l'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

2. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

42. La Section a collaboré avec ONU-Femmes pour organiser les consultations préalables aux soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme et pour coordonner et soutenir l'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec ONU-Femmes dans le cadre du programme africain sur les statistiques du genre.

IV. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

A. Difficultés

1. Le manque de données précises et actualisées

43. Le manque de données reste un défi. Or, davantage de données sont nécessaires pour approfondir l'analyse et la compréhension des questions pertinentes relatives à l'égalité des sexes en Afrique. À cet égard, le partenariat avec le Centre africain pour la statistique a été renforcé afin d'aider à assurer la fourniture de données en temps opportun.

2. Réponses tardives des membres de la Commission économique pour l'Afrique

44. Les retards dans l'obtention de réponses en temps utile de la part des membres de la CEA restent un défi et le manque de personnel permet difficilement à la Section d'assurer le suivi auprès des États pour obtenir ces réponses. Il est très fréquent que les processus, par exemple les examens régionaux après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, soient ralentis par des retards dans les réponses et les mesures cruciales des États.

3. Contraintes budgétaires

45. Les contraintes budgétaires ont retardé la mise en œuvre des activités prévues et limité le nombre d'États africains pouvant bénéficier des initiatives de renforcement des capacités et d'autres résultats.

4. Situation politique et sécuritaire des États bénéficiaires

46. La situation politique et sécuritaire de plusieurs États africains a empêché la mise en œuvre en temps voulu du projet visant à renforcer les capacités en matière de statistiques et de systèmes de suivi du genre, y compris les ateliers et la validation des rapports d'analyse de la situation, ainsi que l'élaboration de cadres nationaux d'indicateurs de suivi et d'établissement de rapports sur le genre.

B. Enseignements tirés

47. Les enseignements tirés sont les suivants :

a) L'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a clairement montré l'importance d'une évaluation régulière des progrès, des défis et des engagements dans la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les entreprises privées et les particuliers afin d'accélérer les efforts visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes ;

b) Dans un contexte de contraintes budgétaires, il s'est avéré essentiel de maximiser l'impact et d'accélérer la mise en œuvre des initiatives, en particulier celles relatives aux statistiques sur les migrations et le genre, en concentrant sur certains pays des interventions sur mesure et en alignant les résultats attendus sur les projets extrabudgétaires existants ;

c) Pour influencer les politiques nationales de manière à obtenir des résultats porteurs de transformation, il est essentiel d'utiliser les outils et les produits du savoir du sous-programme pour éclairer les programmes de renforcement des capacités sur place et la prestation de services consultatifs sur mesure aux États membres ;

d) Les partenariats stratégiques définissant clairement les rôles de chaque partenaire sont importants pour tirer pleinement parti de la réalisation des travaux menés dans le cadre du sous-programme ;

e) L'utilisation judicieuse des méthodes de prestation en ligne est importante pour étendre la portée des sous-programmes et rendre plus efficace le soutien ainsi apporté aux États membres ;

f) Afin de produire des données actualisées et ventilées, il faut continuer à investir dans la collecte de données aux niveaux national et infranational, notamment dans le cadre du projet de renforcement des capacités en matière de statistiques et de systèmes de suivi sur le genre et du programme africain sur les statistiques relatives au genre.

V. Activités prévues pour 2026 et 2027

48. En 2026 et 2027, la Section contribuera à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique en accélérant le rythme auquel les États membres mettent en œuvre leurs engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et en rendent compte. Elle renforcera aussi l'application des politiques et des programmes d'autonomisation des femmes et des filles par les États membres. Les mesures prises pour atteindre ces objectifs comprendront des recherches sur les politiques et des services consultatifs techniques, ainsi que l'organisation de réunions rassemblant des décideurs et des experts pour accroître les connaissances, développer les capacités et stimuler le débat sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement. Ce travail aidera les États africains à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 5 et aura un impact positif, à la fois direct et indirect, sur la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 13 et 16.

A. Engagements régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes : mesure, suivi et établissement de rapports

49. Dans le cadre du sous-programme, la Section poursuivra le déploiement et l'institutionnalisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans les pays où il n'a pas encore été adopté.

50. La Section finalisera également la troisième édition de l'Indice du genre en Afrique, en intégrant les outils dans les systèmes statistiques nationaux afin de suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

51. En outre, la Section continuera à mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités en matière de statistiques du genre et de systèmes de suivi, en vue de promouvoir une programmation, des stratégies et des mécanismes d'établissement de rapports tenant compte de la dimension de genre.

52. Enfin, la Section participera activement au Forum régional africain sur les statistiques du genre, plateforme de dialogue et d'échange de connaissances au sein de laquelle la collaboration, la recherche de consensus et la responsabilité sont encouragées afin de faire progresser la production et l'utilisation des statistiques du genre.

B. Intégration de la dimension de genre dans la politique budgétaire

53. Pour que les États africains respectent leurs engagements, ils doivent veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient au cœur des cadres, programmes et politiques de financement du développement. L'engagement pris à Séville lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement constitue un cadre essentiel à cet égard. Les États africains doivent affiner et repenser leurs stratégies pour financer durablement l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont liés. Dans ce contexte, la Section fournira un soutien technique pour permettre aux États africains d'intégrer des perspectives de genre orientées vers l'action dans les stratégies de mobilisation et d'utilisation des ressources, plaçant ainsi les considérations de genre au cœur de la politique budgétaire. Ce soutien comprendra une collaboration stratégique avec les ministères des finances dans le but de renforcer les processus de planification et de budgétisation sensibles au genre et de donner la priorité au financement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

54. Toujours dans le cadre du sous-programme, la Section organisera des dialogues de haut niveau avec des représentants des ministères des finances et de la planification du développement afin de promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques budgétaires et les cadres de mobilisation des ressources, tout en renforçant les mécanismes de coordination pour le financement de l'égalité des sexes dans toute l'Afrique.

C. Inclusion financière et cadres réglementaires financiers tenant compte du genre

55. L'inclusion financière est essentielle pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder à l'indépendance économique, gage d'une réduction de leur vulnérabilité à la pauvreté et à la violence, et pour générer une croissance économique plus inclusive et équitable. En dépit de certaines réformes juridiques, d'importants écarts entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services financiers persistent dans de nombreux pays africains. L'examen régional africain après 30 ans de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la deuxième édition du rapport sur l'Indice du genre en Afrique ont montré que les Africaines continuaient de se heurter à des obstacles structurels de nature à limiter leur participation aux marchés du travail formels et leur accès au financement ainsi qu'au crédit et, par conséquent, à retarder les progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

56. Pour relever ces défis, la Section mènera des recherches ciblées, dont l'analyse fournira des éléments probants sur les principaux obstacles à l'inclusion financière des femmes. Sur la base des résultats, la Section organisera des concertations de haut niveau et fournira des services techniques et consultatifs pour aider les États africains à intégrer les questions d'égalité des sexes dans les cadres réglementaires financiers.

57. La Section donnera également la priorité à la réforme des produits de prêt afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des jeunes. L'objectif sera de mettre au point des instruments financiers innovants et d'encourager l'adoption de nouveaux cadres d'évaluation des risques adaptés aux entreprises informelles. Ces interventions visent à améliorer l'accès des femmes au crédit, à renforcer leur participation aux marchés formels et, en fin de compte, à réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière.